

L'impact des changements climatiques sur le secteur des assurances

Compte-rendu de la consultation
téléphonique A2ii – AICA



Les consultations téléphoniques sont organisées dans le cadre du partenariat entre l'Initiative Accès à l'assurance (A2ii) et l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) dans le but de fournir aux contrôleurs une plateforme d'échanges sur les expériences et les enseignements relatifs à l'expansion de l'accès à l'assurance.

Introduction

À l'échelle de la planète, on comprend de mieux en mieux les impacts potentiels du changement climatique sur le système financier et en particulier le secteur des assurances. Un programme mondial en pleine évolution a placé les risques climatiques au centre des mesures politiques en matière de finance durable, aux échelons national et international. Afin de mieux comprendre et tenter de surmonter les effets potentiels des changements climatiques sur la sécurité, la santé, la stabilité des entreprises et des marchés, les risques climatiques continuent d'être une priorité récente pour les contrôleurs.

Cette conférence téléphonique s'inspirait du document de synthèse conjoint de l'AICA et du Forum sur l'assurance durable (SIF) sur les risques liés aux changements climatiques pour le secteur des assurances.

Afin d'éviter tout doublon dans le contenu du document de synthèse sur lequel se fonde la consultation téléphonique, nous invitons nos lecteurs à consulter directement ce rapport :

- « L'impact des changements climatiques sur le secteur des assurances » par le SIF et l'AICA, disponible [ici \(en anglais\)](#) [*Issues Paper on Climate Change Risks to the Insurance Sector*]

Le secrétariat du forum sur l'assurance durable (SIF), représenté par Jeremy McDaniels, a donné un aperçu du document de synthèse du SIF et de l'AICA. Nous remercions particulièrement M. Jésus Cisneros de l'EIOPA, d'avoir animé le contenu de la présentation en français de l'expert lors de la consultation téléphonique, et M. Gustavo Caldas, de la SUSEP, qui a fourni l'expertise dans le cadre de la consultation téléphonique en espagnol et également présenté l'expérience de la SUSEP en la matière.



Survol du document de synthèse

Le document de synthèse décrit deux grandes catégories de risques pour les sociétés d'assurance ; les risques physiques découlant des tendances et des chocs climatiques, ainsi que les risques « transitoires », c'est à dire liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. La troisième catégorie de risque émergente est le risque de responsabilité.

Pour les compagnies d'assurance, ces risques présentent un éventail de risques majeurs pour les entreprises dans leurs activités de souscription et d'investissement.

Pour ce qui est de la pertinence pour les autorités de contrôle, la majorité d'entre elles mesurent déjà les conséquences du changement climatique dans leurs objectifs et leurs mandats fondamentaux. Le document de synthèse décrit ces objectifs fondamentaux dans trois catégories clés :

- Solvabilité et stabilité des compagnies d'assurance
- Comportement du marché, protection des consommateurs, accessibilité et abordabilité, conformité
- Stabilité financière et politique macroprudentielle

Dans le cadre des Principes de base d'assurance (PBA) et leur applicabilité dans le cadre de la gestion des risques liés au changement climatique, le document de synthèse énumère six PBA¹ ayant pour objectif de guider les autorités de contrôle dans la gestion des risques climatiques du secteur des assurances. Les PBA jouent un rôle non négligeable en fournissant aux contrôleurs une base pour mieux cerner et comprendre les risques émergents, tels ceux posés par le changement climatique, dans le but de pouvoir les surmonter.

En ce qui concerne les approches en matière de contrôle permettant de répondre aux défis des risques climatiques, le document de synthèse s'inspire des pratiques internationales dans le domaine. Le document catégorise les approches en trois types de mesures générales : l'évaluation du changement climatique en tant que risque émergent, la riposte aux risques climatiques par des pratiques de contrôle, de collaboration et de coopération. Le SIF élabore également une banque de questions pour les autorités de contrôle des assurances ; il s'agit d'un outil destiné à promouvoir la compréhension commune des approches en matière de contrôle des risques climatiques.

Le document de synthèse décrit un certain nombre d'études de cas². Toutefois, Jeremy McDaniels, au nom de la *Prudential Regulation Authority* de la Banque d'Angleterre, a souligné l'étude de cas britannique.

1 Il s'agit des PBA 7 (Gouvernance d'entreprise), PBA 8 (Gestion des risques et contrôles internes), PBA 15 (Investissement), PBA 16 (Gestion du risque d'entreprise à des fins de solvabilité), PBA 19 (Conduite des activités) et PBA 20 (Information du public)

2 Parmi les études de cas figurant dans le document de réflexion, citons l'Australian Prudential Regulation Authority (APRA), la Superintendência de Seguros Privados (SUSEP), l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), l'Istituto per la Vigilanza Sulle Assicurazioni (IVASS), De Nederlandsche Bank (DNB), Finansinspektionen (FI), la Prudential Regulation Authority de la Banque d'Angleterre (PRA), la National Association of Insurance Commissioners (NAIC), Californie: California Department of Insurance (CDI), Washington : Office of the Insurance Commissioner (OIC)

Synthèse pour le Royaume-Uni : Étude de cas sur l'autorité de contrôle prudentiel de la Banque d'Angleterre

En 2013, la loi sur les changements climatiques du Royaume-Uni a créé des dispositions permettant à un ministère, le DEPRa, de convier différentes autorités à préparer des rapports sur l'adaptation aux changements climatiques, en s'appuyant sur ce que certaines institutions faisaient pour relever les défis liés aux changements climatiques. C'est dans ce contexte que la PRA a été invitée à produire un rapport sur le domaine. La PRA a mené des activités de suivi pour évaluer les risques du changement climatique sur le secteur des assurances :

- Du point de vue des risques physiques, la PRA a mené en 2017 un test de résistance sur le secteur de l'assurance de dommages afin de mettre à l'essai la résilience aux changements climatiques. Les résultats ont permis de révéler que la fréquence des impacts du changement climatique a été si rapide que les scénarios du test de résistance de 2017 sur le secteur de l'assurance de dommages étaient cohérents avec la survenue de catastrophes naturelles cette année-là. Ainsi, même si un test de résistance permet de vérifier ce qui ne se produirait qu'en cas de changement climatique sévère, il ressort clairement des conclusions que la vitesse des changements climatiques est extrêmement rapide. Les scénarios à entrevoir quant aux risques climatiques devraient, dans l'essentiel, être bien plus extrêmes que prévu.
- Quant aux risques de transition, la PRA a invité une tierce partie à travailler à l'évaluation de l'exposition des assureurs du Royaume-Uni aux émissions de carbone et leur conformité quant au scénario de réchauffement de « +2 degrés Celsius ». Les activités visées comprennent le fait de demander aux entreprises de communiquer des informations sur leur portefeuille d'investissement, de penser l'avenir selon un scénario de réchauffement climatique de +2 degrés Celsius et les conséquences sur les secteurs de l'énergie et des transports, ainsi qu'une cartographie de la conformité des actifs des entreprises selon ces scénarios afin de déterminer si celles-ci sont sur- ou sous-exposées aux actifs à haute teneur en carbone.

Plus récemment, la PRA a commencé à intégrer ces risques physiques et de transition dans son travail de contrôle principal.

Pour toute question sur le SIF ou le document de l'AICA sur les risques liés au
changement climatique pour le secteur des assurances, ou pour en savoir plus sur
les travaux du SIF, veuillez contacter jeremy.mcdaniels@un.org

Étude de cas du Brésil

L'étude de cas brésilienne était présentée par Gustavo Caldas de la Superintendência de Seguros Privados (SUSEP).

Afin de bien comprendre le degré de maturité du marché brésilien de l'assurance en matière de développement durable, la Superintendência de Seguros Privados (SUSEP) a mené une enquête sur les perceptions de ce secteur au moyen d'un questionnaire à remplir de façon volontaire, et envoyé en novembre 2016 aux compagnies d'assurance.

75 % des compagnies de ce marché ont pris la peine d'y répondre. Les questions portaient sur la façon dont les compagnies considéraient les enjeux environnementaux non liés à la gouvernance et la façon dont ils comptaient les maîtriser.

En règle générale, la réponse a été très positive, les compagnies d'assurance ayant indiqué que cette préoccupation était bien réelle. Cependant, dans les faits, le questionnaire ne portait que sur des mesures liées à des enjeux d'économie énergétique et certains aspects secondaires du développement durable, autrement dit, ils n'étaient pas véritablement liés aux risques climatiques, contrairement à ce qui avait été indiqué. Il apparaît que la grande majorité de ces compagnies ne sont pas encore prêtes à relever les défis des enjeux environnementaux.

Comme on pouvait s'y attendre, les compagnies considèrent que les catastrophes naturelles sont les problèmes climatiques les plus importants. Parallèlement à cela, les attentes des consommateurs en la matière sont de plus en plus exigeantes.

Une vraie corrélation a été constatée, ainsi qu'un pic de participation auprès des signataires des «Principes pour une Assurance Responsable» (PAR ou PSI en anglais) préoccupés par cette question, reflétée dans leurs missions, leurs visions et leurs valeurs, son influence étant également remarquée dans leur stratégie de planification. Néanmoins, cette proportion marquée ne s'est pas reflétée dans les questions touchant à la gestion des risques de ces institutions, les réponses étant similaires à celles de non-signataires.

Contrairement aux compagnies d'assurance, le secteur de la réassurance a accepté de s'engager davantage, faisant preuve d'une plus grande sensibilité et de compréhension sur cette question, notamment sur le plan de l'inclusion des enjeux environnementaux dans le cadre d'une gestion efficace des risques.

Cela nous amène à conclure que l'on note effectivement une prise de conscience des risques climatiques, bien que très superficielle et non transposée en mesures effectives dans le cadre d'un plan d'action spécifique. Cela indique manifestement qu'il

reste encore du chemin à parcourir pour publier des rapports et soutenir le secteur des assurances afin de mieux connaître les mesures en matière de développement durable.

À la suite de cette étude, la Fédération brésilienne des assurances générales (CNSeg) a signé la Déclaration de Rio, aux termes de laquelle ses membres ont convenu de trouver les moyens de se conformer aux recommandations formulées par le Forum sur l'assurance durable (SIF), notamment en analysant, en incluant et en présentant publiquement les risques climatiques et leurs impacts. L'autre résultat concret de cette étude est l'intention de la SUSEP d'utiliser la base de données de la FAQ du SIF pour planifier la prochaine étape dans l'évaluation des conditions sur le marché brésilien. Dans ce contexte, il faut préciser que la base de données de la FAQ du SIF n'est pas une source de réponse pour les autorités de contrôle. Il s'agit plutôt de questions s'adressant au marché, et que l'autorité de contrôle peut utiliser pour élaborer un questionnaire à envoyer sur son marché afin de recueillir des renseignements connexes.

Pour toute question ou pour en savoir plus sur l'étude de cas sur la SUSEP,
veuillez contacter gustavo.caldas@susep.gov.br.



Questions des participants

› **Quel est le rôle du SIF vis-à-vis de l'AICA et comment les contrôleurs deviennent-ils membres?**

L'AICA est membre du SIF. Dans son nouveau plan stratégique, l'AICA prévoit de travailler davantage sur les questions liées au changement climatique, sa collaboration avec le SIF devrait donc être plus marquée.

Pour devenir membre du SIF, les parties intéressées peuvent contacter le secrétariat du SIF (Jeremy McDaniels, jeremy.mcdaniels@un.org). Le SIF est une plateforme informelle et ne comporte aucune obligation ni frais d'inscription.

› **Le document de synthèse est-il disponible dans d'autres langues, notamment en français?**

À l'heure actuelle, le document de synthèse n'est disponible qu'en anglais, mais lors de la dernière réunion du SIF, un appel aux volontaires a été lancé pour traduire les documents. Une personne a proposé de le traduire bénévolement en portugais, mais aucun volontaire ne s'est encore manifesté pour le français.

› **Quelle est la banque de questions préparée par le Forum (SIF)? Sera-t-elle distribuée aux membres de l'AICA?**

La banque de questions du SIF sera finalisée très prochainement. La banque de questions est un document utile et pertinent qui sera mis en avant. Le Forum travaille aujourd'hui avec ses membres pour mettre en place la banque de questions en espérant que la mise en œuvre ne sera pas la même dans toutes les juridictions, puisque les stratégies et les domaines d'action diffèrent selon les contextes des membres. Les expériences des différentes juridictions seront rassemblées pour constituer les fondations d'une bonne pratique potentielle.

L'idée de base de la banque de questions du SIF est de fournir une ressource susceptible d'aider les autorités de contrôle à résoudre des problèmes complexes liés aux risques climatiques. Les institutions considérées comme chefs de file dans le programme des risques climatiques sont actives dans cet espace depuis quelques années à peine, elles sont au stade embryonnaire pour certaines. Il n'y a donc aucune institution qui comprennent parfaitement ce qu'il faut faire précisément ni comment y parvenir.

Au sein du SIF, des questions se sont donc posées sur la manière dont le Forum peut résumer ces discussions et développer un outil que les analystes de l'autorité de contrôle seraient susceptibles d'utiliser dans leurs activités quotidiennes. La banque comprend plusieurs catégories de questions que les autorités de contrôle peuvent utiliser pour explorer et entamer le dialogue avec les compagnies d'assurance sur le thème du changement climatique, l'idée étant de créer une suite cohérente et comparable de réponses exploitables pour plusieurs activités de contrôle. Elle est structurée en neuf rubriques distinctes relatives aux activités d'assurance, de souscription, d'investissement, de gouvernance, de communication des données et autres. En outre, le SIF a également évalué les réponses potentielles à ces questions.

› **Des institutions telles que l'Africa Risk Capacity (ARC), le Caribbean Catastrophe Risk Insurance Facility (CCRIF) peuvent-elles devenir membres du SIF?**

En principe, les autorités de contrôle sont membres du SIF. Toutefois, le Forum souhaite également encourager les contrôleurs à renforcer leurs relations avec ces institutions,

mais aussi, à ce titre, que ces institutions participent aux réunions du SIF en tant qu'observateurs. Si vous faites partie de ce cas particulier, veuillez contacter le secrétariat du SIF (jeremy.mcdaniels@un.org).

› **Que faut-il pour rejoindre le Forum sur l'assurance durable ?**

Pour les questions relatives aux règles d'adhésion, veuillez contacter Jeremy McDaniels (jeremy.mcdaniels@un.org) au secrétariat du SIF, en indiquant le nom de l'autorité que vous représentez.

› **Où puis-je trouver des renseignements complémentaires sur les bonnes pratiques à suivre ?**

Le document de synthèse est disponible sur le site Web de l'AICA ([lien](#)) sous la rubrique *Supervisory Material*; vous pouvez également en faire la demande auprès de Jeremy McDaniels. Un aperçu du rapport est disponible sur le site Web de l'AICA et porte sur les origines du projet et sur tout ce qui a été fait jusqu'à présent. Il ne contient cependant pas de recommandation autour des bonnes pratiques à suivre, seulement une étude préliminaire. C'est en effet l'un des objectifs de l'année prochaine : grâce à la base de données de la FAQ et à l'analyse des réponses obtenues grâce au document sur la question, nous devrions être en mesure de commencer à élaborer un ensemble cohérent de données qui sous-tendra une recommandation sur les pratiques exemplaires, ainsi que des suggestions de solutions à mettre en œuvre.

› **Un processus de réforme est en cours au Costa Rica sur ce qui touche aux aspects liés à la solvabilité, notamment les risques hydrométéorologiques. Néanmoins, l'accès aux données s'est révélé être complexe en raison du manque d'informations fournies par les sociétés de réassurance qui desservent le marché. Dans cette perspective, quelles sont les mesures considérées comme « prudentes » pour remédier à ce problème ? Quand est-il des aspects de solvabilité liés aux questions hydrométéorologiques ? Sont-elles équilibrées de façon à ne pas supprimer la couverture ? Sous-tendent-elle plutôt la solvabilité des entités ?**

Les problèmes de solvabilité sont délicats. Il y a encore beaucoup d'incertitudes sur la manière d'aborder la question, notamment sur la manière d'exprimer les risques en chiffres. Ainsi, ce que la SUSEP fait au Brésil à titre préliminaire, consiste à encourager les compagnies d'assurance à élaborer leurs propres méthodes d'évaluation des risques. Cependant, elle ne cherche pas à leur dire comment procéder pour le moment.

The Initiative is a partnership between:



Hosted by:



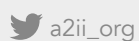
Initiative Accès à l'assurance
Hébergée par le Projet Financial Systems
Approaches to Insurance de la GIZ
Deutsche Gesellschaft für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5
65760 Eschborn, Germany

Téléphone : +49 61 96 79-1362

Fax : +49 61 96 79-80 1362

E-mail : secretariat@a2ii.org

Site web : www.a2ii.org



Promouvoir l'accès pour tous à une assurance responsable et inclusive.